



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2019 À 18 HEURES
SALLE DANGOU LESCOUZÈRES
(sur convocation du 3 avril 2019)**

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 10

Absents représentés : 3

Absents excusés : 3

Absents : 3

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix du mois d'avril à 18 heures, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 3 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

*Mesdames Frédérique CHARPENEL, Sylvie DE ARTECHE, Maité GRAFF, Pierrette MICHELENA et Françoise TROCCARD ;
Messieurs Pierre ATHANASE, Pierre LAFFITTE, Alain LAVIELLE, Jérôme PETITJEAN et Jean Paul TOURNIER.*

Absents représentés :

Monsieur Alain JEAN a donné pouvoir à Monsieur Pierre LAFFITTE, Monsieur Yves MONGROLLE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE et Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE

Absents excusés :

*Madame Rosa DI MURO
Messieurs Pierre FROUSTEY, Benoît DARETS.*

Absents :

*Mesdames Nelly BETAILLE et Corinne LAFITTE ;
Monsieur Pascal SCHWINDOWSKY.*

**OBJET : REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019
Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL**

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant même l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, l'organe délibérant peut, au titre de l'exercice clos N-1, procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

Lors du vote du compte administratif, avant le 30 juin 2019, les résultats seront définitivement arrêtés et le conseil d'administration devra, si les résultats définitifs font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.



La reprise des résultats de l'exercice 2018 par anticipation est destinée à la couverture des besoins de financement du budget primitif 2019.

Afin de satisfaire aux exigences de la nomenclature M14, cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée d'un tableau des résultats de l'exécution du budget 2018 visé par le comptable public et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5 et R. 2311-13 ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2018 et la possibilité de les reporter, par anticipation, sur le budget primitif 2019 pour couvrir des besoins de financement de l'établissement ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- d'approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget principal du CIAS,
- de reporter, par anticipation, les résultats 2018 sur le budget primitif 2019, tels que décrits sur les tableaux annexés à la présente,
- de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2019, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et avant la fin de l'exercice,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 10 avril 2019



Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,

Frédérique Charpenel



Budget CIAS

FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2018 en fonctionnement	- 156 258.54
Résultat reporté	238 734.35
Résultat à affecter	+ 82 475.81
INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement (compte 001 au BP 2019)	102 347.29
Restes à réaliser dépenses	- 25 432.13
Restes à réaliser recettes	0
Solde Restes à réaliser au 31/12/2018	
Besoin de financement section d'investissement	-76 915.16
PROPOSITION D'AFFECTATION	
Résultat à affecter de la section de fonctionnement Budget Principal	82 475.81
Proposition d'affectation du résultat reporté BP 2019 en fonctionnement (compte 002 recettes)	82 475.81
Résultat d'affectation du résultat en investissement BP 2019 (compte 1068 recettes)	0
Proposition de résultat reporté en investissement (compte 001 dépenses)	102 347.29

A Saint Vincent de Tyrosse, le

Le Receveur Communautaire,

Martine TONIUTTI

Frédéric PERU
Inspecteur des
Finances Publiques

TRESORERIE
BP 54
121, Avenue Nationale
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE



45600 – CIAS MACS			
TABLEAUX DES RESULTATS BUDGETAIRES 2018			
RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (a)	129 248,28	5 079 658,00	5 208 906,28
TITRES DE RECETTES EMIS (b)	25 711,51	4 732 978,20	4 758 689,71
ANNULATIONS (c)		86 001,44	86 001,44
RECETTES NETTES (d=b -c)	25 711,51	4 646 976,76	4 672 688,27
DEPENSES			
AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES (e)	129 248,28	5 079 658,00	5 208 906,28
MANDATS EMIS (f)	22 062,50	4 849 686,18	4 871 748,68
ANNULATIONS DE MANDATS (g)	250,00	46 450,88	46 700,88
DEPENSES NETTES (h= f-g)	21 812,50	4 803 235,30	4 825 047,80
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) EXCEDENT	3 899,01	0,00	
(h-d) DEFICIT	0,00	156 258,54	152 359,53

Frédéric PERU
Inspecteur des
Finances Publiques

TRESORERIE
BP 54
121, Avenue Nationale
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019



ID : 040-200009868-20190410-10042019D02A-BF

Budget : CIAS MACS
Exercice : 2018
Section : INVESTISSEMENT

ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE	HT/TTC	COMM SERV FAIT	GESTION.	SERV	ANTENNE
CI18017401P	TERMINAL INFORMATIQUE LEGER	020	2183	201601	ACCESS COM	1 168,30	1 168,30	0,00	TTC				
EN13-00126P	LICENCE SELON BON DE COMMANDE ALPI CC6450 DE 2012	020	2183	201302	ASSOCIATION LANDAISE POUR L	6 450,00	6 450,00	0,00	TTC				
CI18012201P	MATERIEL INFORMATIQUE	020	2183	201601	INMAC WSTORE	184,80	184,80	0,00	TTC				
CI18017402P	TERMINAL INFORMATIQUE LEGER	524	2183	201601	ACCESS COM	2 336,59	2 336,59	0,00	TTC				
CI18019401P	ARMOIRE A RIDEAUX L8OCM	524	2183	201701	AMPA CAPAQUI	3 114,59	3 114,59	0,00	TTC				
CI18017403P	TERMINAL INFORMATIQUE LEGER	61	2183	201601	ACCESS COM	3 115,45	3 115,45	0,00	TTC			611	
CI18021401P	LICENCES MICROSOFT - INFORMATIQUE BOITE MAIL ADMER	61	2183	201601	INMAC WSTORE	9 062,40	9 062,40	0,00	TTC			611	
TOTAL						25 432,13	25 432,13	0,00	TTC				

Fait a Saint Vincent de Tyrosse, le

Madame Frédérique CHARPENEL

Vice - Présidente du CIAS

